

Agent·e chargé·e de propreté des locaux

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

1. Identification du poste

Descriptif du Poste : Sous la direction du Responsable du patrimoine, assure le nettoyage des locaux de la collectivité.

Cadre statutaire : Fonctionnaire de catégorie C, filière technique, adjoint technique territorial.

Responsable hiérarchique direct N+1 : Responsable du patrimoine.

Service d'affectation : Services techniques de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

2. Missions et activités

- Nettoyage des salles de sport ;
- Nettoyage des vestiaires et sanitaires ;
- Nettoyage des abords et entretien des parterres extérieurs ;
- Tri sélectif des déchets ;
- Nettoyage de locaux administratifs de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes ;

3. Compétences

Connaissances théoriques et savoir-faire :

- Manipulation de produits de nettoyage et d'entretien ;
- Connaissance des procédures de nettoyage et de désinfection ;
- Règles d'hygiène et de propreté ;
- Règles de sécurité ;
- Techniques de lavage mécanisées des sols ;

Savoir-être (comportement, attitude, qualités humaines) :

- Être autonome et polyvalent dans l'organisation quotidienne du travail mais savoir se référer à l'autorité ;
- Être rigoureux et avoir des qualités d'organisation (organisation dans le travail, savoir gérer les priorités...) ;
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus ;
- Être force de proposition ;
- Respecter le devoir de réserve, secret professionnel ;
- Avoir le sens du service public.

4. Conditions d'exercice du poste

Lieu d'affectation : Gymnase de Pays-de-Clerval, Espace France Service de Pays-de-Clerval, siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes à Pays-de-Clerval.

Positionnement hiérarchique : l'agent est placé sous la direction du Responsable du patrimoine

Temps de travail : non-complet, 26h/semaine.

Relations fonctionnelles : Relations avec les services de la Communauté de Communes et les professeurs d'EPS.

Contraintes :

- Travail seul ;
- Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) ;
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits ;

Moyens mis à disposition :

- Moyens matériels : matériels de nettoyage, autolaveuse, chariot de ménage, aspirateur.